

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le trente septembre deux mille vingt-deux à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	23/09/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/10/2022

OBJET :

Constatation et prononciation du déclassement d'un terrain communal - Le Bocage

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Paskale ROUGON procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Jean-Pierre MARTIN procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Alain BLANC procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Pauline FRABOULET procuration à Mme Charlotte KUENTZ, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, M. Bruno PATRON, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération en date du 24/07/2020, le Conseil Municipal a décidé du lancement d'une enquête publique visant à déclasser du Domaine Public, le parking communal du "Bocage", afin de permettre la réalisation d'opérations foncières et immobilières portant sur l'emprise dudit parking.

Rappelons que ce déclassement avait été entrepris, après avoir constaté l'absence d'optimisation de cet espace de stationnement et dans un projet global de requalification urbaine du site visant à :

- L'aménagement d'un espace dédié au stationnement automobile marqué et signalé.
- L'aménagement d'espaces piétonniers et cyclables
- La réalisation d'espaces verts et arborés.
- La démolition des bâtiments implantés sur les propriétés privés situées en front de rue et en limite de l'avenue Emile Didier et la construction de nouveaux bâtiments sur le fond de l'unité foncière de l'actuel parking et à proximité de l'emprise SNCF.

Il convient enfin de rappeler les objectifs, à l'échelle du quartier, induits par cette opération de requalification :

- Accroître la visibilité et l'accessibilité de l'espace public à partir de l'avenue.
renforcer l'attractivité du quartier et y compris des bâtiments commerciaux qui auront été déplacés.
- Redynamiser l'ensemble du secteur par la réalisation d'un espace structurant en terme de commerces, de détente ou encore d'animation, situé à proximité de la Gare ferroviaire et de la salle de spectacle municipale " Le Quattro".
- Embellir l'entrée de ville.

Conformément à la législation en vigueur, le déclassement de cet espace public a été précédé d'une enquête publique, approuvée par la délibération du Conseil Municipal du 24/07/2020 et prescrite par arrêté municipal en date du 16/05/2022, qui s'est déroulée du 15 juin au 29 juin 2022 inclus.

Aucune observation n'a été formulée par le public, tant sur le registre mis à disposition du public au sein des Services Techniques Municipaux, que par courrier.

Au terme de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur a rendu un avis favorable au déclassement par rapport en date du 13 juillet 2022.

Enfin, il convient à ce jour de prononcer le déclassement de l'espace public sus-visé. Afin de garantir la continuation de la potentialité de stationnement public jusqu'à la réalisation du projet ci-dessus analysé, ce déclassement doit être anticipé conformément à l'article L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques. Sa désaffectation interviendra ultérieurement et dans le délai maximal visé par l'article précité.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la Commission de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique réunie le 20 Septembre 2022 :

Article 1 : de constater et d'approuver le déclassement anticipé de l'espace public constituant le parking communal du "Bocage", ci-dessus plus amplement décrit ;

Article 2 : de décider de procéder à la désaffectation de l'espace public déclassé dans le délai maximal de 3 ans mentionné à l'article L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40

La Conseillère Municipale Déléguée



Evelyne COLONNA

Le Secrétaire de Séance



Alexandre MOUGIN

Transmis en Préfecture le : 10 OCT. 2022
Affiché ou publié le : 10 OCT. 2022

Constatation et prononciation du déclassement d'un terrain communal - Le Bocage



